

**AVIS AUX ACTIONNAIRES  
DU COMPARTIMENT  
GLOBAL BRANDS EQUITY INCOME FUND**

Luxembourg, le 29 août 2025

Cher actionnaire,

Nous vous écrivons en votre qualité d'investisseur dans le compartiment Global Brands Equity Income Fund (le « **Compartiment** »), un compartiment de Morgan Stanley Investment Funds (la « **SICAV** »).

Le conseil d'administration de la SICAV (le « **Conseil** ») a décidé de clarifier la composition du volet primaire du Compartiment dans la section consacrée au Compartiment reprise dans la « **Description des Compartiments** » du prospectus de la SICAV (le « **Prospectus** »).

Vous trouverez des informations plus détaillées concernant cette modification ci-dessous. Merci de consacrer quelques instants à prendre connaissance des informations importantes ci-dessous. Si vous avez encore des questions, veuillez contacter notre siège social au Luxembourg, le gestionnaire des investissements ou votre représentant local.

Nous apprécions de vous compter parmi nos actionnaires et nous espérons que vous continuerez d'investir avec nous.

Veuillez agréer, cher actionnaire, l'assurance de nos salutations les meilleures.

Le Conseil

## **Modification**

### **Politique d'investissement**

Afin d'éviter toute confusion, la section « **Politique d'investissement** » du Compartiment sera légèrement modifiée comme suit dans un but de clarification (la nouvelle formulation est indiquée en gras, la formulation à supprimer est barrée).

**« Le Compartiment est conçu pour offrir un flux de revenus régulier en associant des dividendes provenant de titres de capital de qualité offrant un rendement de dividende stable et des primes issues de la vente d'options d'achat sur indices dans le but de générer un rendement. La contribution relative des dividendes et des options d'achat au revenu global peut varier en fonction de la sélection d'actions ou des conditions du marché. »**

~~Le compartiment investit principalement (au moins 70 % de son actif net total) en actions de qualité et offrant un rendement de dividende stable d'émetteurs situés d'entreprises sur les marchés développés du monde entier. »~~

Comme indiqué ci-dessus, cette modification apparaîtra à la sous-section « **Politique d'investissement** » de la section consacrée au Compartiment reprise dans la « **Description des Compartiments** » du Prospectus.

Afin de lever toute ambiguïté, cette clarification n'aura aucune incidence sur la manière dont le Compartiment est géré ni sur son profil de risque.

## **Vos options**

- 1) **Ne rien faire**, si la modification proposée vous convient.

- 2) **Demander l'échange ou le rachat de votre investissement conformément aux modalités énoncées dans le Prospectus.** Les échanges et les rachats seront traités gratuitement, à l'exception des éventuelles commissions de souscription différées conditionnelles, pour autant que vos instructions nous parviennent avant l'échéance indiquée ci-dessous.

Si vous optez pour un échange de votre investissement, veuillez lire le DICI d'OPCVM ou le DIC de PRIIP pour tout autre compartiment de la SICAV dans lequel vous envisagez de convertir vos actions.

## Dates clés

**29 août 2025, 1pm CET**

- Début de la période d'échange/de rachat sans frais.



**28 septembre 2025, 1pm CET**

- Fin de la période d'échange/de rachat sans frais.



**29 septembre 2025**

- Entrée en vigueur de la modification.

## Autres informations

Les termes utilisés dans le présent avis ont la signification qui leur est attribuée dans le Prospectus actuel, à moins que le contexte n'exige une interprétation différente.

Le Conseil accepte la responsabilité de l'exactitude des informations contenues dans le présent avis. Le Prospectus et le DICI d'OPCVM ou DIC de PRIIP correspondant sont mis gratuitement à la disposition des investisseurs sur les sites web de la SICAV, au siège social de la SICAV ou dans les locaux des représentants étrangers.

Il est recommandé de vous informer, et le cas échéant de demander conseil, sur les conséquences fiscales de ce qui précède dans le pays où vous êtes citoyen, résident ou domicilié.

Nous attirons votre attention sur le fait que nous ne sommes pas habilités à vous prodiguer des conseils en investissement. Si vous avez des doutes quant aux conséquences possibles des modifications sur votre situation, nous vous invitons à consulter un conseiller financier.